Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 089-218904183-20230705-DL23_140-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

affiché le 10/07/23

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TONNERRE

N° 2023 / 140

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 21
Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH maire, suivant convocation du 29 juin 2023.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Sylviane TOULON, Pascal LENOIR, Christian ROBERT, Sophie DUFIT, Gilles BARJOU, Philippe GERTNER, Jeanine CALCIO GAUDINO, Michel DROUVILLE, Marie-Laure BOIZOT, Bahya BAILICHE, Jocelyne PION, Jean-François FICHOT, Guy ROY, Dominique AGUILAR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Laurent LETRILLARD, Nicole ELBACHIR, Lucas MANUEL.

Absents représentés : Bernard CLEMENT, Gaëlle BENOIT.

Absents : Nabil HAMAM, Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI, Silvia LARRANDART.

Secrétaire de séance : Bahya BAILICHE.

Nomenclature @CTES : Domaine et Patrimoine / Autres actes de gestion du domaine public

DOMAINE ET PATRIMOINE
VENTES AUX ENCHERES DE BIENS MOBILIERS

- Vu l'article L. 2121-1 et suivants, L. 2122-21, L. 2122-22-10 et L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°2022/158 en date du 18 juillet 2022 autorisant la collectivité à mettre en vente des biens matériels et immatériels sur des plateformes de vente en ligne au moyen d'enchères ;
- Vu les résultats de la vente aux enchères du 06 septembre 2022 ;
- Considérant la volonté de la ville de Tonnerre de favoriser le réemploi des matériels usagés dont elle n'a plus l'utilité ;
- Considérant la démarche de développement durable à laquelle la ville de Tonnerre souhaite participer en favorisant ces principes de réemploi des biens mobiliers ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide	**Pour : 23**
	Contre : 0
	Abstention : 0

- D'approuver la modification des prix planchers pour les biens suivants :
  - Rouleau compacteur : 10 € TTC
  - Bac à enrobé : 5 € TTC
  - Etau à tubes : 5 € TTC
- D'approuver la mise en vente, par la voie d'enchères, de la rotonde du camping avec un prix plancher de 400 € TTC,
- D'approuver la mise en vente, d'un chalet du camping pour un prix plancher de 250 € TTC,
- D'approuver la mise en vente, par la voie d'enchères, du karcher thermique avec un prix plancher de 50 € TTC,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 089-218904183-20230705-DL23_140-DE

- D'approuver la mise en vente, par la voie d'enchères, d'un remorque avec un prix plancher de 500 € TTC,
- D'approuver la mise en vente, par la voie d'enchères, de deux bouteilles de gaz avec un prix plancher de 10 € TTC,
- D'approuver la mise en vente, par la voie d'enchères, une benne avec un prix planché de 150 € TTC,
- D'approuver la mise en vente, par la voie d'enchères, dix aérothermes avec un prix plancher de 300 € TTC,
- D'approuver la mise en vente, par la voie d'enchères, un ramasse feuilles avec un prix plancher de 100 € TTC,
- D'approuver la mise en vente, par la voie d'enchères, un motoculteur avec un prix plancher de 100 € TTC,
- D'approuver la mise en vente, par la voie d'enchères, d'un ensemble de téléphones et d'un autocom avec un prix plancher de 20 € TTC,
- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document afférent à ces ventes.

Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.